GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et ne pas de caractère légal.

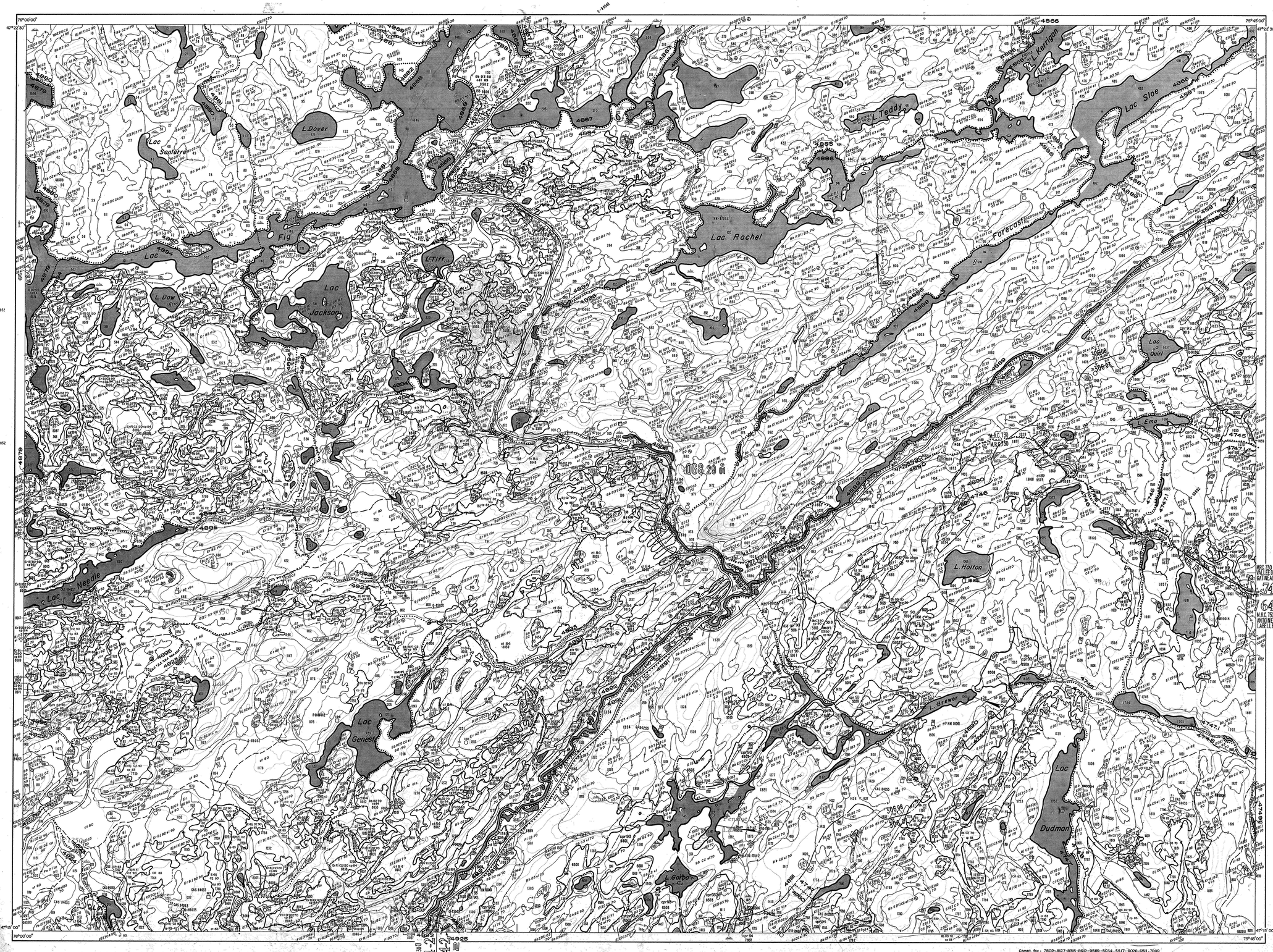

Réseau routier primaire
— secondaire
— tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de porcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe par bandes successives
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Coupe sélective (par arbre ou à pied)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Entretien commercial
Récolte dans les friches boisées (broyeur, etc.)

N.B. Ces interventions n'indiquent aucune perturbations et non origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — à pin rouge	R (PR)
— — à pin gris	R (PG)
— — à mélèze (exotique)	R (L)
— — à peuplier	R (PE)
— — à mélèze	R (MM)
— — plantation	P
Pessière	E
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portie résineuse)	E (E)
— — à thuya (cédre)	E (C)
— — à épinette noire	E (E)
— — à peuplier	E (PE)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— — à pin rouge	E (PR)
— — à pin gris	E (PG)
— — à épinette et/ou épinette (prolonation d'épinette blanche)	E (S)
— — (plantation d'épinette de Norvège)	EPO p
— — (plantation d'épinette noire)	EPN p
— — (plantation d'épinette rouge)	EPR p
Sapinière	S
— — (le sapin et/ou l'épin blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse)	S (S)
— — à thuya (cédre)	S (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — à pin rouge	S (PR)
— — à pin gris	S (PG)
— — à peuplier	S (PE)
— — à mélèze	S (M)
— — (plantation de sapin baumier)	SPB p
Pinède à pin blanc	PB
— — (le pin blanc occupe plus de 75% de la portie résineuse)	PB (PB)
Pinède à pin rouge	PR
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	PR (PR)
Pinède à pin gris	PG
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	PG (PG)
Cédrière	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — à mélèze	C (M)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — à pin rouge	C (PR)
— — à pin gris	C (PG)
— — à peuplier	C (PE)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — (plantation de thuya)	THO p
Peupleraie	PE
— — (le peuplier occupe plus de 75% de la portie résineuse)	PE (PE)
— — à thuya (cédre)	PE (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	PE (E)
— — à mélèze	PE (M)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	PE (PB)
— — à pin rouge	PE (PR)
— — à pin gris	PE (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	PE (S)
— — (plantation de peupliers européens)	PEU p
— — (plantation de mélèze japonais)	ML J
— — (plantation de mélèze lorisin)	ML L

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

Feuillu résineux	F/R
— — — à sapin et/ou épinette blanche	F/R (F)
— — — avec pin blanc	F/R (F)
— — — avec pin rouge	F/R (F)
— — — avec résineux	F/R (F)
— — — avec sapin	F/R (F)
— — — avec épinette noire ou rouge	F/R (F)
Bouleau à bouleaux blancs avec sapin	BB (S)
— — — avec épinette noire ou rouge	BB (E)
— — — avec pin gris	BB (PG)
— — — avec pin blanc	BB (PB)
— — — avec résineux	BB (R)
Bouleau à bouleaux jaunes avec pin blanc	BJ (PB)
— — — avec pin rouge	BJ (PR)
— — — avec résineux	BJ (R)
Peuplerie avec sapin	PE (S)
— — avec pin blanc	PE (PB)
— — avec pin rouge	PE (PR)
— — avec épinette noire ou rouge	PE (E)
— — avec résineux	PE (R)
Cédrière résineuse	CH (R)
Cédrière résineuse	CH (R)
— — à sapin	CH (S)
— — à pin rouge	CH (PR)
Mélanges à feuillus tolérants	M (F)
— — — sur station humide	M (F) (T)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — à essences intolérantes	F
— — à essences tolérantes	F
— — sur station humide	F
— — (plantation)	F
Bouleau à bouleaux blancs	BB
Bouleau à bouleaux jaunes	BJ
Peuplerie	PE
Peuplerie rouge	PR
Érablière	E
— — à bouleaux blancs	E (B)
— — à bouleaux jaunes	E (BJ)
— — à peuplier	E (PE)
— — à feuillus d'essences intolérantes	E F
— — à feuillus d'essences tolérantes	E F
Plantation d'érable à sucre	EPU p
— — à bouleau jaune	BOJ p
— — à peuplier	PEU p
— — à peuplier hybride	PEH p

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Autoroute
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brulis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Chablis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TOISE DE	CLASSES
10 (ans)	0-20 (ans)	70-30 (ans)
30	21-40	80-30
50	41-60	90-30
70	61-80	100-30
90	81-100	110-30
120	101 et plus	120-70

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30	30-80
90-30	30-90
100-30	30-100
110-30	30-110
120-70	70-120

FORÊT IRRÉGULIÈRE

JN (jeune irrégulière) Plusieurs dominances de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 cm.
Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 cm.
VI (vieux irrégulière) Plusieurs dominances de feuillus tolérants, majorité des tiges après plus de 30 cm.
Autres peuplements, majorité des tiges est plus de 60 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 (2m)	2 (4m)	3 (6m)	4 (8m)	5 (10m)	6 (12m)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	*
Forte	61 à 150 %	**
Abrupte	151 % et plus	***
Superficie minimale de pentes > 61%	0,5 ha	

N. B. Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S (E) C3 d2 50 m G 1
- S (E) — classe de pente
- C3 — classe de hauteur
- d2 — classe de densité
- 50 m — sous groupe d'essences
- G — groupement d'essences
- 1 — classe de pente
- 50 m — sous groupe d'essences
- d2 — classe de densité
- C3 — classe de hauteur
- (E) — classe de pente
- S — classe d'âge
- 1 — origine

CARTO FOREST EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. Dryade
SIGNATURE: Ministère de l'Énergie et des Ressources
BUR. D'ING. FOR.
SIGNATURE:

Photographie aérienne : 1983
Carte forestière : Année de publication : 1984
Année de révision :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 7
Unité de gestion: 74-2
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 1*
Mode de tenure ou de gestion:
Bloc d'aménagement: 068
Concessionnaire ou autres: 29 01
Bassin hydrographique: 3060 6*
Bassin primaire: 3
Bassin secondaire: 6
Unité de gestion privée: 731
Municipalité: 61900
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:
Porcelle: 4747 *
Région écologique: 7a2
Municipalité régionale de comté: M.R.C 750 ANTOINE-LABELLE*

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 15/12/83
Déclinaison magnétique : 15° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-N-9	31-O-12	31-O-11	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-N-8	31-O-5	31-O-6	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-N-1	31-O-4	31-O-3	

31 O/5 s.o.

2

Compt. fcr. : 7802-8127-8315-8612-9589-5034-5517-6026-6511-7009

À Jour : avril 1995